



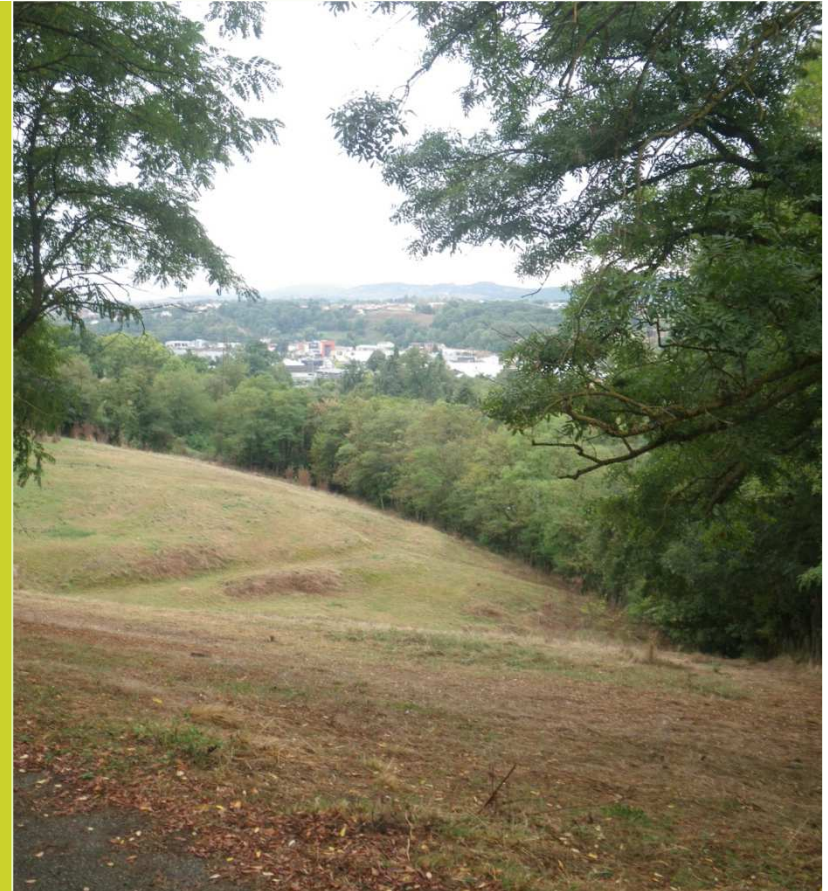
Syndicat de
l'Ouest Lyonnais



SCOT DE L'OUEST LYONNAIS

Réunion publique

19 Juin 2019



Atelier du triangle



asca
www.asca-avocats.com
Des avocats pour agir, s'organiser et se défendre



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

mosaïque-environnement.com

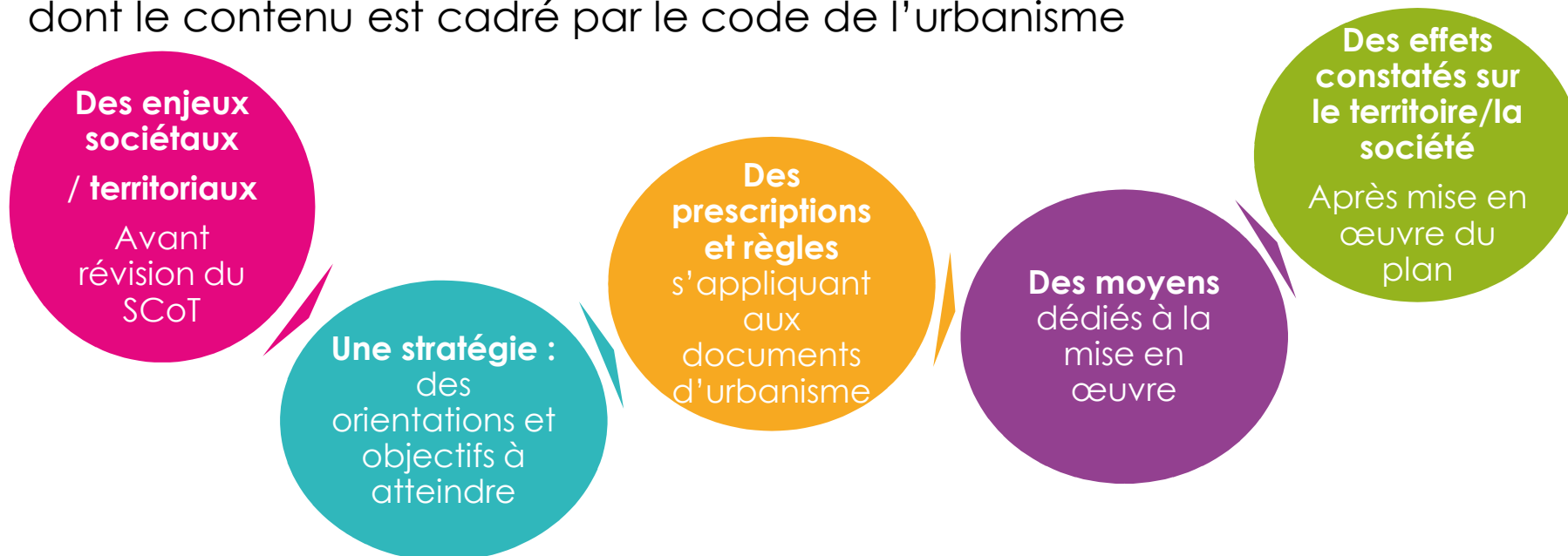


1

Préambule

Le SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

Le SCoT est à la fois **un projet politique** et un **document réglementaire** dont le contenu est cadré par le code de l'urbanisme



Un diagnostic du territoire, des enjeux prioritaires

Un PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Un DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

Un dispositif de suivi

L'évaluation environnementale chemin faisant



Le calendrier de la révision du SCoT

2016-2017

- **Le diagnostic du territoire** : analyse de l'évolution du territoire par rapport à la mise en œuvre du premier SCoT, identification des enjeux et des besoins d'évolution du document

2018

- **Définition du PADD** : projet d'aménagement et de développement durable avec les élus et les acteurs locaux

2018- 2019

- **Définition du DOO** : définition des prescriptions et recommandations du SCoT

Juillet 2019-
Décembre 2019

- **Arrêt du SCoT** et phase de procédure administrative et de consultation (avis des personnes publiques associées et enquête publique)

Janvier 2020

- **Approbation du SCoT**

Un projet politique issu de nombreuses discussions et échanges

2016



Débats :

- sur la nouvelle architecture du PADD et les priorités politiques au regard des enjeux et besoins du territoire
- sur l'armature urbaine, les scénarios de croissance démographique, le positionnement économique
- sur la consommation foncière, l'agriculture, les thématiques environnementales (trame verte et bleue, risques, ressources en eau, énergie et changement climatique ..
- sur les éléments de programmation, répartition des habitants, logements, maîtrise des extensions d'urbanisation ...
- Sur les règles du DOO et des documents graphiques

Validation du projet



2

La stratégie

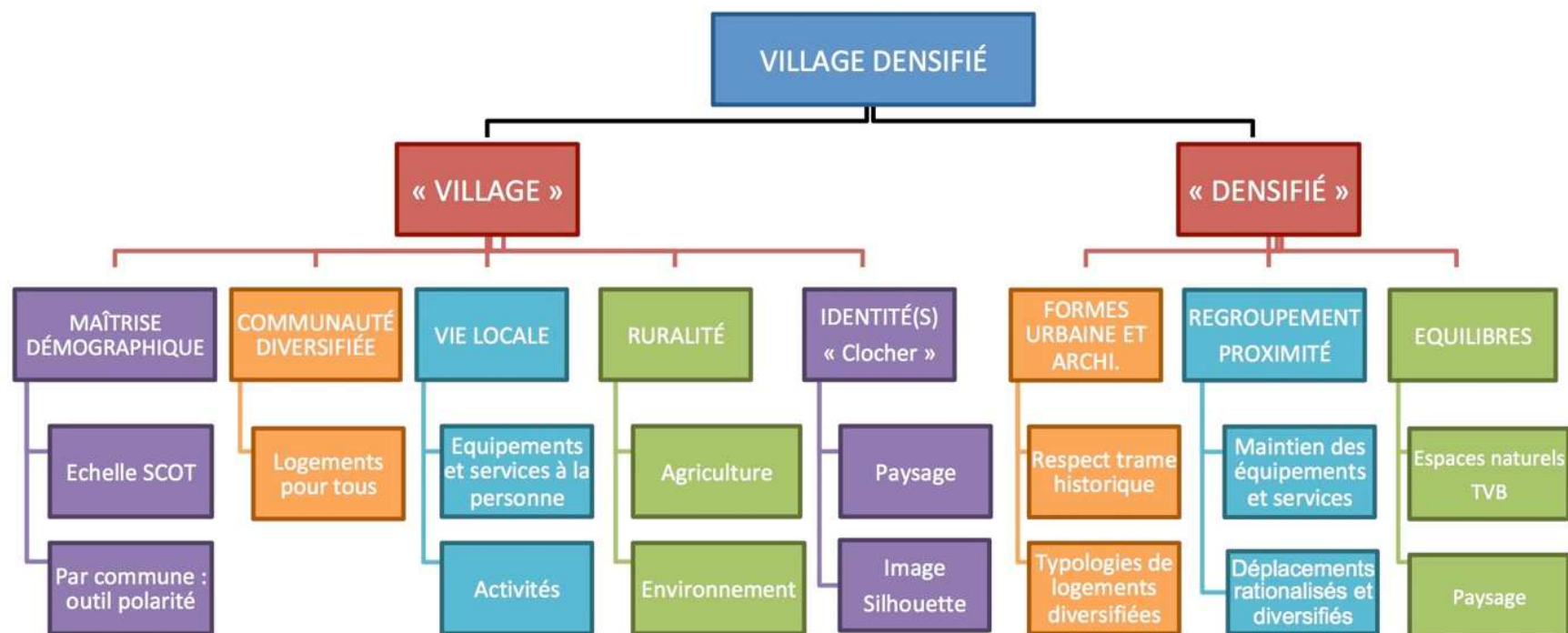
Une ambition

Bâtir les conditions d'un accueil qualitatif

- Favoriser un développement harmonieux, respectueux d'une structure paysagère remarquable reposant sur :
 - une agriculture dynamique et diversifiée,
 - des ensembles naturels de grandes richesses
 - de bourgs typiques relativement préservés.
- Développer l'accès aux équipements et services de proximité, de niveau intermédiaire et structurants.
- Offrir la possibilité de travailler sur le territoire.
- Tirer profit de son attractivité, notamment économique, sans pour autant en bouleverser les richesses et les équilibres du territoire

Un projet pour l'avenir du territoire

- ➔ Un horizon à long terme : 2040
- ➔ Un concept clé: le village densifié



Reposant sur 3 axes stratégiques

**AXE
1**

PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

**AXE
II**

**DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'OUEST
LYONNAIS**

**AXE
III**

**PRENDRE EN COMPTE DURABLEMENT LES PAYSAGES ET
L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE FACE AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



3

Déclinaison des axes stratégiques

Déclinaison des axes stratégiques : Axe 1

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1

Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Orientation 2

Veiller à une mobilité adaptée et apaisée

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectifs 1 :
Maîtriser la croissance
démographique et
développer une armature
urbaine équilibrée et solidaire

Objectif 2 :
Répondre à la pluralité des
besoins

Objectif 3 :
Etre responsable et durable



Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectifs 1 :
Maîtriser la croissance démographique et développer une armature urbaine équilibrée et solidaire

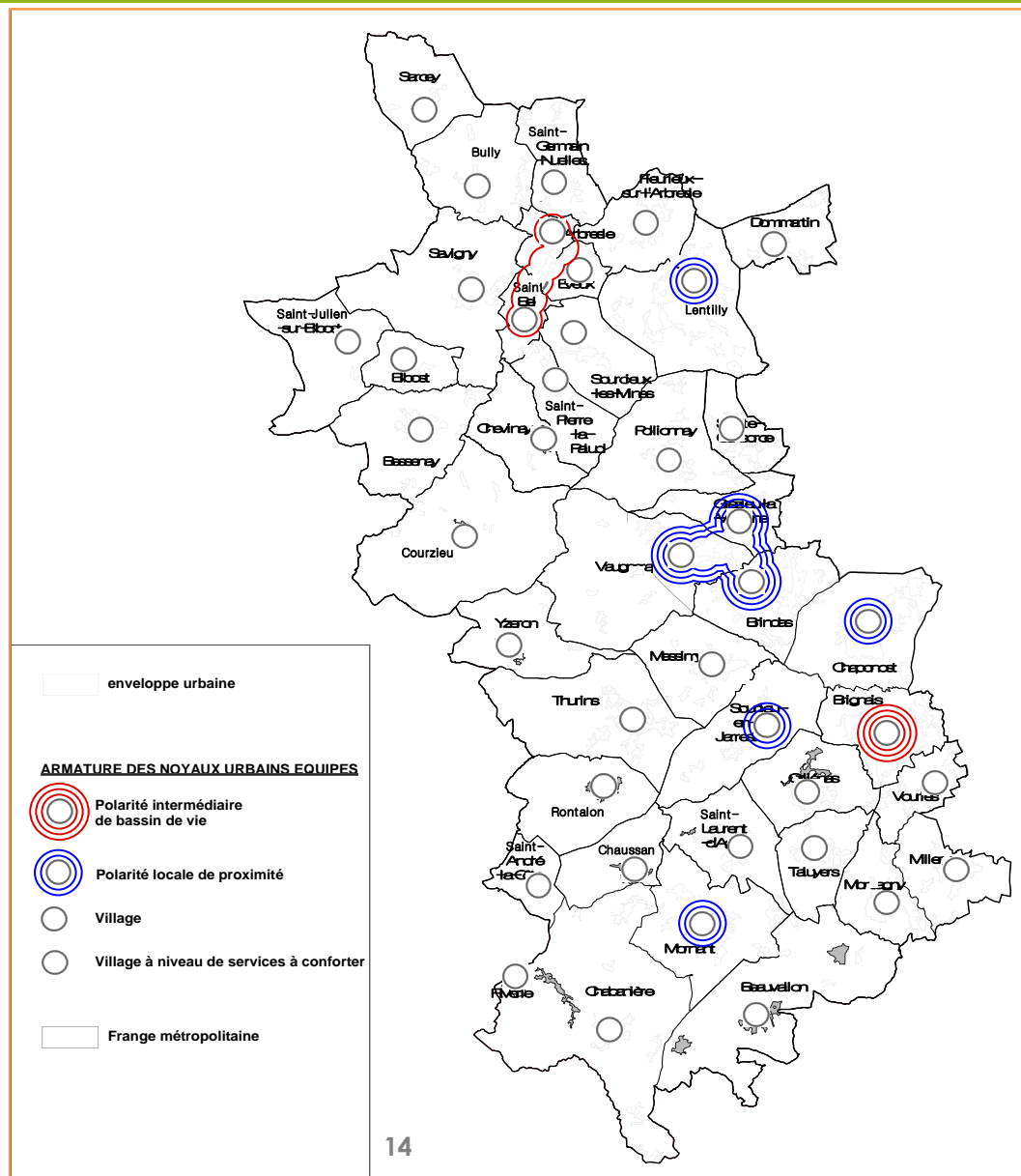
Prescriptions :

- Définition de l'armature urbaine du territoire
- Définition des niveaux de croissance de la population

POLARITES	DEFINITION
Polarité intermédiaire de bassin de vie	Elle rayonne sur les communes alentours grâce à une gamme de services, d'équipements et de commerces à l'échelle d'un vaste territoire et qui permet de répondre aux besoins courants et occasionnels de la population
Polarité locale de proximité	Elle occupe une fonction de petite centralité sur un bassin de vie de proximité. Elle offre un relais de services et répond à des besoins courants pour elle-même ou à des communes liées à un pôle intermédiaire de bassin de vie
Village	il offre une gamme de services et de commerces du quotidien à l'échelle de son territoire
Village à niveau de services à conforter	il peut avoir du mal à maintenir son niveau de services et de commerces sur le territoire

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

-Définition de l'armature urbaine du territoire



Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

- Définition des niveaux de croissance de la population

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de service à conforter
Taux annuel de croissance de la population	Compris entre 0,8 et 1%	Jusqu'à 1%	Jusqu'à 1%	Jusqu'à 1,2%

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectif 2 :
Répondre à la pluralité des
besoins

Prescriptions :

- Reconquête des logements vacants
- Diversifier les formes d'habitats et les tailles des logements
- Diversifier l'offre ne logements dans le cadre de la mixité sociale

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

-Diversifier les formes d'habitats et les tailles des logements

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de service à conforter
Répartition des formes d'habitat	<p>Le collectif, l'intermédiaire et le groupé¹ sont prépondérants.</p> <p>L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 20 % des logements à produire</p>	<p>Le collectif, l'intermédiaire et le groupé demeurent majoritaires.</p> <p>L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 25 % des logements à produire</p>	<p>Un équilibre est à trouver.</p> <p>L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 30 % des logements à produire</p>	<p>Une place est faite au collectif, à l'intermédiaire et au groupé.</p> <p>L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de 40 % des logements à produire</p>

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectif 3 :
Être responsable et durable

Prescriptions:

- Soigner l'insertion dans la trame urbaine et architecturale existante
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer les communications numériques

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Privilégier le développement au sein de l'enveloppe urbaine

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de service à conforter
% minimum de logements à produire au sein de l'enveloppe urbaine du noyau urbain équipé	50% de l'objectif de production de logements	45% de l'objectif de production de logements	33% de l'objectif de production de logements	25% de l'objectif de production de logements

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Maîtriser la consommation d'espace

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de service à conforter
Densité moyenne	Entre 40 et 50 logements à l'Ha.	Entre 30 et 40 logements à l'Ha.	Entre 25 et 30 logements à l'Ha.	Entre 20 et 25 logements à l'Ha.

Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 2 : Veiller à une mobilité adaptée apaisée

Objectifs 1 :
Développer les transports en commun, favoriser l'intermodalité et prendre en compte les projets

Objectif 2 :
Reconquérir la mobilité par les « modes actifs » ou alternatifs à l'usage individuel de la voiture

Objectif 3 :
Renforcer l'intégration sociale par la mobilité

Prescriptions:
Intégrer l'intermodalité

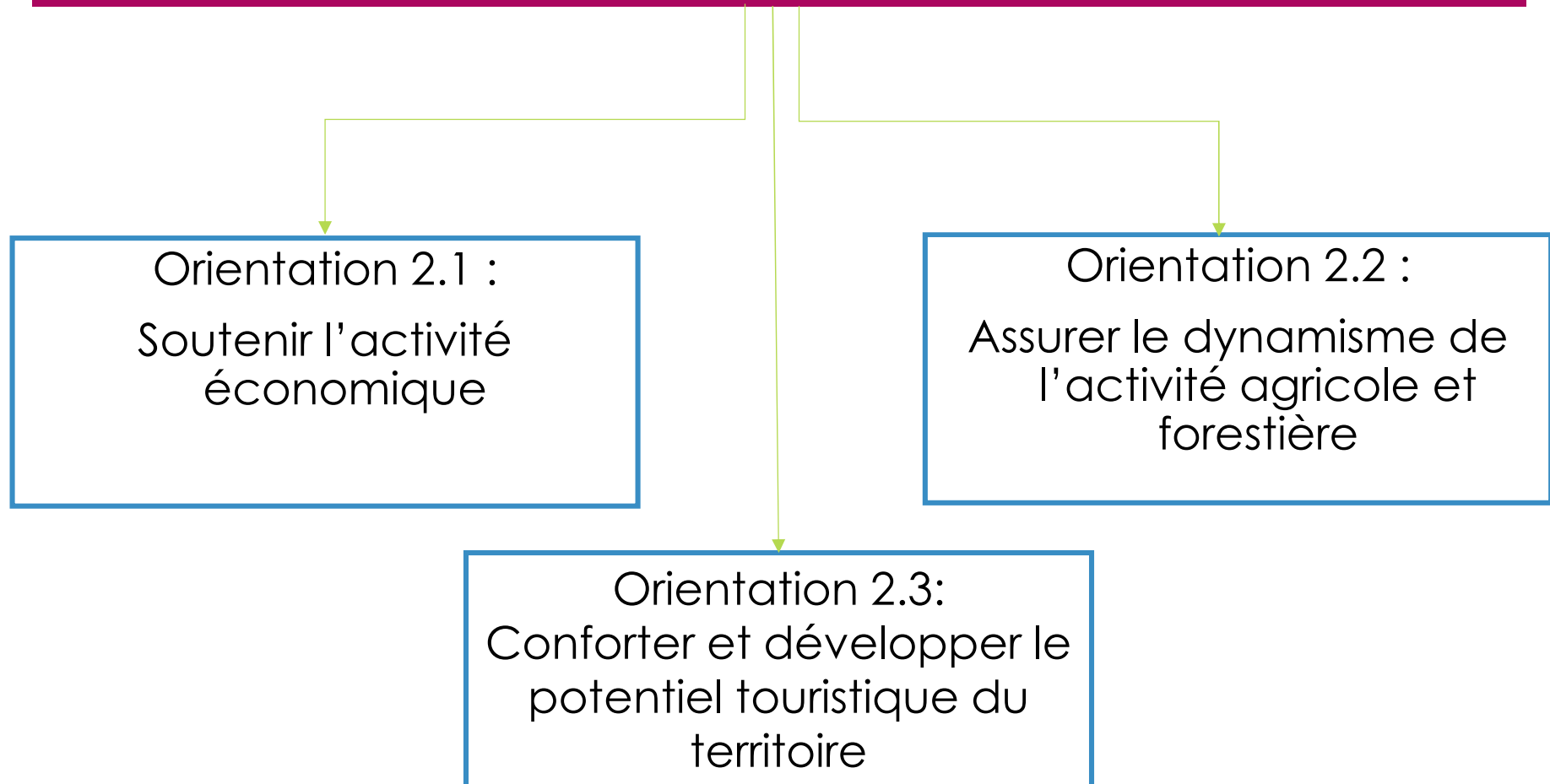
Prescriptions :
Développer les modes actifs (marche, vélo...)

Prescriptions:
Favoriser une mobilité locale, interne au territoire



Déclinaison des axes stratégiques : Axe 2

Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais



Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

Orientation 1 : Soutenir l'activité économique

Objectif 1 :
Soutenir l'activité
économique

Prescriptions : définir une armature
des zones d'activités économiques

Objectif 2 : Prévoir les
surfaces nécessaires à la
création d'emplois

Prescriptions :
Prévoir les surfaces nécessaires à la
création d'emplois

Objectif 3 :
Améliorer la qualité des
Parcs d'Activités
Economiques

Prescriptions :
Interdire le logement dans les zones
d'activité
Répondre aux besoins de desserte et
l'accès aux zones d'activités
Accroître l'attractivité des zones
d'activité

Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

Orientation 2 : Assurer le dynamisme de l'activité agricole et forestière

Objectif 1 :
Assurer le dynamisme de
l'activité agricole

Prescriptions :

Préserver le foncier agricole
Permettre les nouvelles
installations

Objectif 2 : Assurer le
dynamisme de l'activité
forestière

Prescriptions :

Pérenniser la filière bois

Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

Orientation 3 : Conforter et développer le potentiel touristique du territoire

Objectif 1 :

Conforter le développement touristique du territoire

Prescriptions:

- Explorer le développement touristique du territoire
- S'appuyer sur les points d'attractivité existants
- S'appuyer sur le territoire en général

Objectif 2 :

Développer l'hébergement marchand

Prescriptions:

- Développer l'hébergement marchand



Déclinaison des axes stratégiques

Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 1 :

Préserver les richesses et les équilibres remarquables du paysage

Orientation 2 :

Assurer la protection des espaces naturels et agricoles

Orientation 3 :

Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

Orientation 4 :

Améliorer l'autonomie énergétique et adapter le territoire face au changement climatique

Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 1 : Préserver les richesses et les équilibres remarquables du paysages

Objectif 1 :
Sauvegarder et valoriser les richesses paysagères

Prescriptions :

- Les unités et valeurs paysagères
- L'émergence d'une trame paysagère et d'une ceinture verte plantée
- Le patrimoine bâti

Objectif 2 :
Vers une valorisation des itinéraires de découverte du paysage

Prescriptions :

- Les aménagements et constructions aux abords des axes routiers
- Les espaces d'activités

Objectif 3 :
Améliorer la prise en compte du paysage dans les grands projets d'infrastructures

Prescriptions :

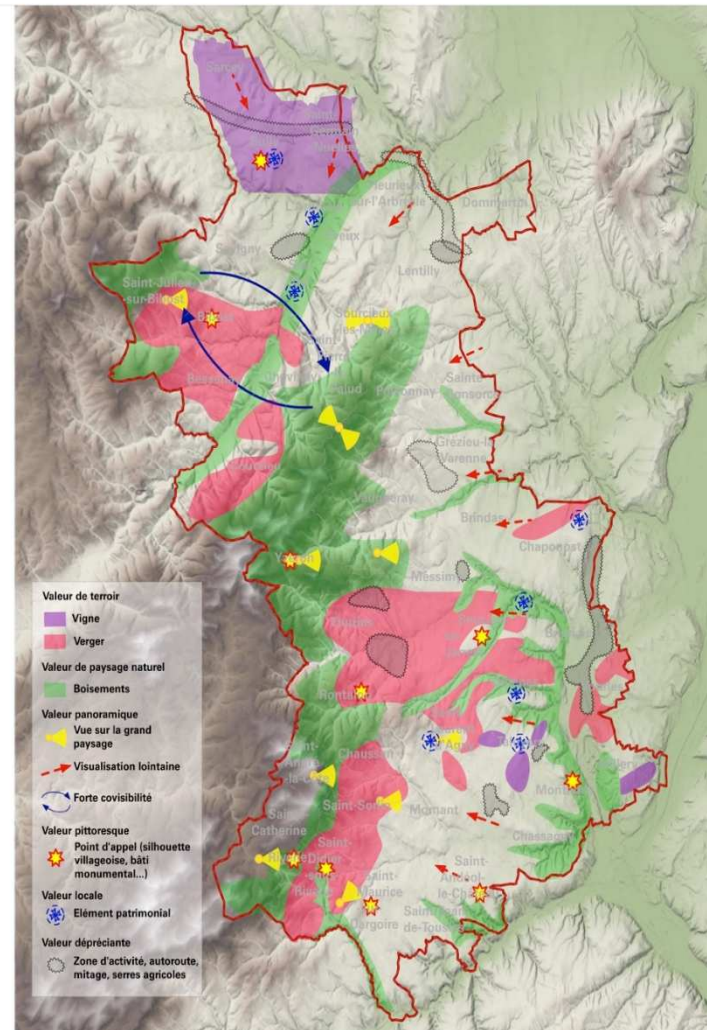
- Les grands projets d'infrastructures routières

Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser les trames paysagères locales



Les valeurs paysagères



Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 2 : Assurer la protection des espaces naturels et agricoles

Objectif 1 :
Préserver et valoriser
la trame verte et
bleue

Objectif 2 :
Valoriser la nature
ordinaire

Prescriptions :

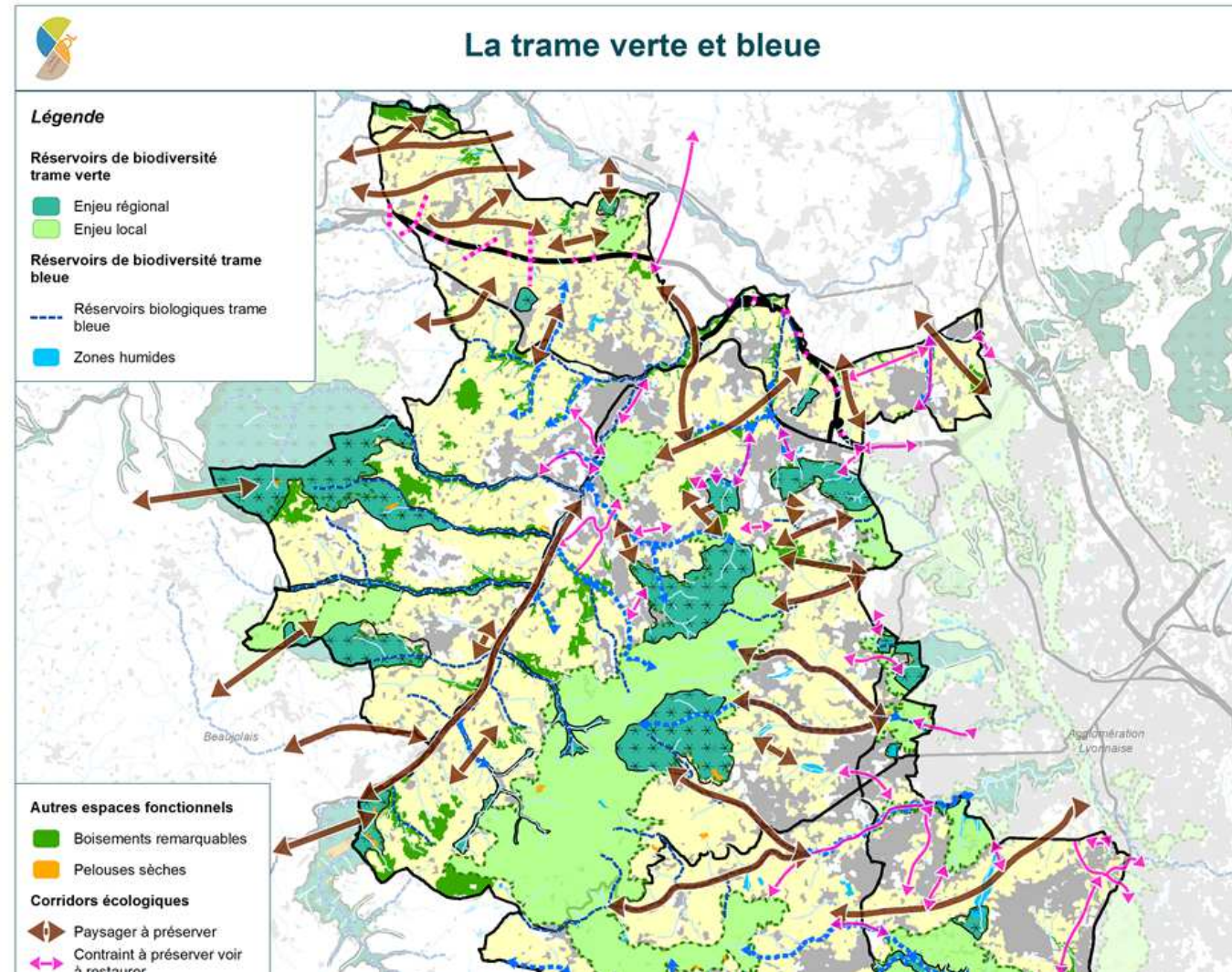
- Décliner localement les éléments constitutifs de la trame verte et bleue ;
- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
- Préserver les autres espaces fonctionnels
- Maintenir les corridors écologiques de l'Ouest Lyonnais

Prescriptions :

- Préserver les espaces de nature ordinaire qui participent à la fonctionnalité globale
- Promouvoir la biodiversité et la perméabilité des aménagements

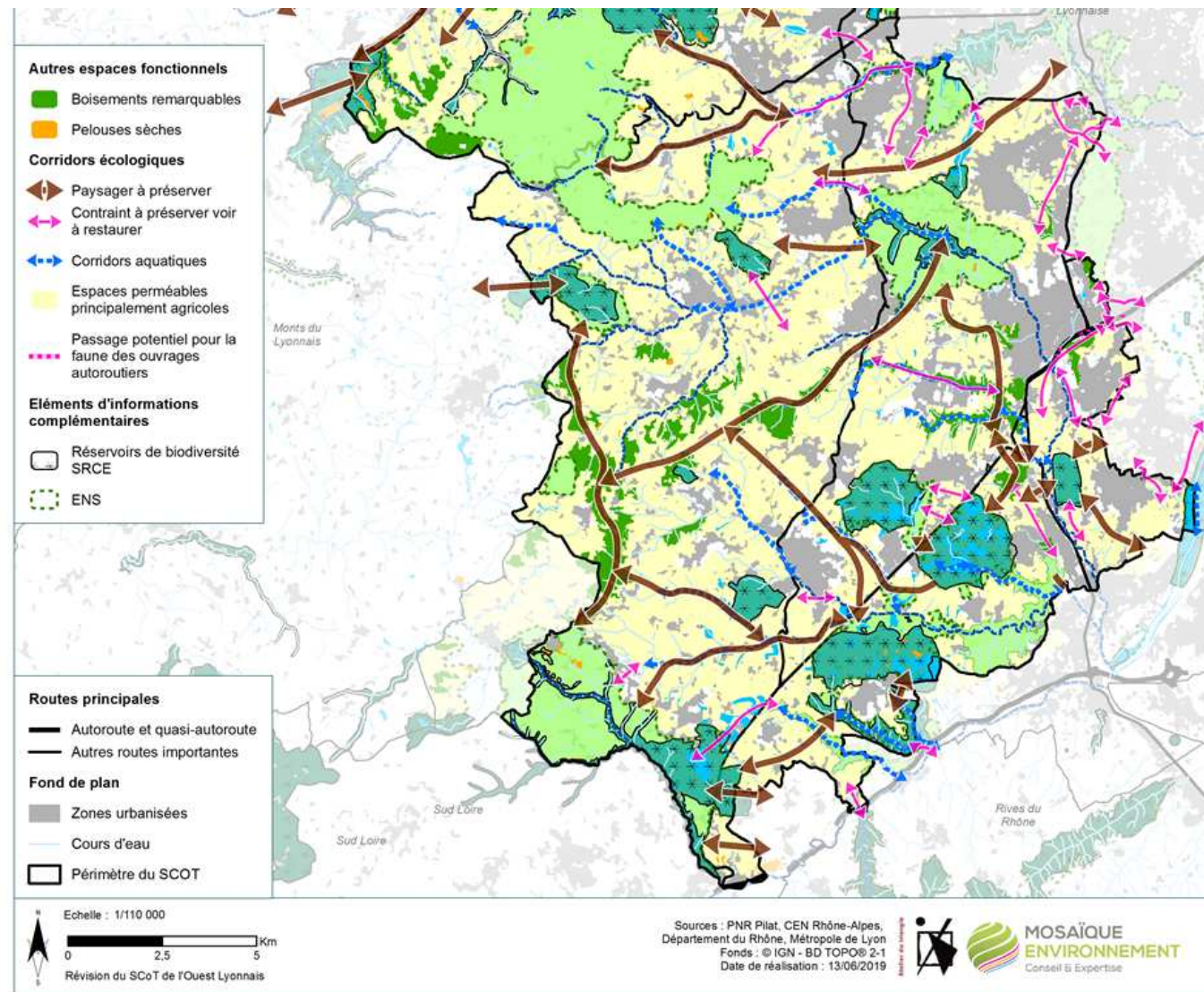
Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser la trame verte et bleue :
Les réservoirs de biodiversité



Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser la trame verte et bleue : les corridors écologiques et autres espaces fonctionnels



Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

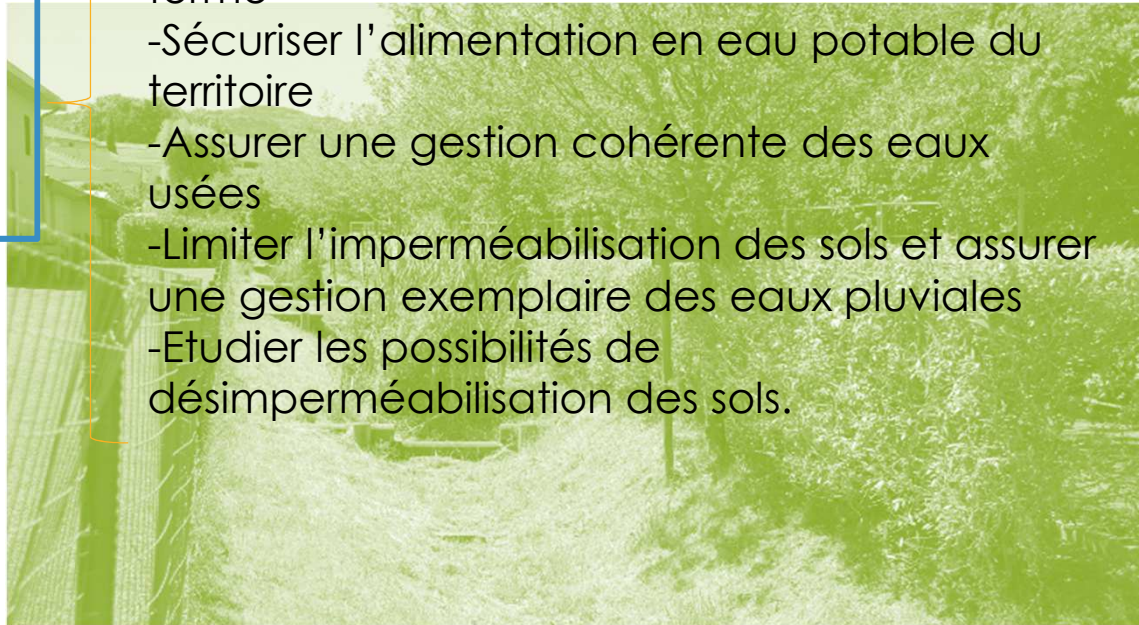
Orientation 3 : Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

Objectif 1:

Protéger la ressource en eau et assurer une gestion cohérente des usages

Prescriptions :

- Contribuer au bon état écologique des cours d'eau
- Protéger la ressource en eau sur le long terme
- Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire
- Assurer une gestion cohérente des eaux usées
- Limiter l'imperméabilisation des sols et assurer une gestion exemplaire des eaux pluviales
- Etudier les possibilités de désimperméabilisation des sols.



Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 3 : Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

Objectif 3.2 :

Assurer une gestion raisonnée des exploitations de carrières

Prescriptions :

- Maintenir les capacités de production des carrières
- Limiter les nuisances liées aux activités d'extraction
- Garantir le réaménagement des exploitations de carrières en fin d'activité

Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 3 : Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

Objectif 3.3 :

Prendre en compte les risques et nuisances dans le développement du territoire

Prescriptions :

- Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs soumis au risque d'inondations et de ruissellements
- Réduire les risques de ruissellement et d'inondation
- Prévenir les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte les risques industriels et limiter l'exposition des population
- Prendre en compte les nuisances sonores et limiter l'exposition des populations
- Prendre en compte les sites et sols pollués
- Réduire les impacts liés à la qualité de l'air
- Optimiser la gestion et valorisation des déchets

Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Orientation 4 : Améliorer l'autonomie énergétique et adapter le territoire face aux effets du changement climatique

Objectif 4.1 :
Intégrer l'enjeu énergétique dans les réflexions d'aménagement

Prescriptions :

- Améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES

Objectif 4.2 :
Encourager le développement des énergies renouvelables

Prescriptions :

- Développer :
- La production d'énergie solaire
 - Le bois-énergie
 - La méthanisation
 - Les autres sources

Objectif 4.3 :
S'adapter au changement climatique

Prescriptions:

- Economiser la ressource en eau
- Prendre en compte l'accroissement des risques
- Prendre en compte le confort d'été

Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement
111, rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18
www.mosaïque-environnement.com



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

